

Image not found or type unknown



Naturalisation par filiation

Par **sandra**, le **27/10/2008 à 11:06**

Bonjour, rn rnJe veux me renseigner concernant la demande de naturalisation par filiation. Ma mère a le droit à la nationalité française, on a tout les papiers qui prouve ça.rnJe désire savoir si vous traiter ce type de dossier et les hononaires que vous pratiquez. rn rnJe vous remercie par avance

Par **jeetendra**, le **27/10/2008 à 11:08**

bonjour, si votre mère est naturalisé Française, ses enfants qui [fluo]sont mineurs[/fluo] peuvent seuls prétendre à la nationalité Française, les enfants majeurs non, cordialement